

Exercer ensemble un leadership pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Stacey Lepine EPEI

J'aimerais remercier vivement mes collègues du conseil et le personnel de l'Ordre de leur travail acharné et de leur dévouement à servir et à protéger l'intérêt public en réglementant la profession.

n tant que vice-présidente du conseil pour l'exercice financier couvert dans le présent rapport, j'ai eu le plaisir de travailler avec eux pour mener à bien la première année de notre plan stratégique 2018-2021. Faire partie du conseil de l'Ordre est une occasion exceptionnelle d'être un leader. Par l'entremise de nos comités, nous supervisons les objectifs établis dans le plan stratégique et nous fixons les normes en matière de gouvernance réglementaire, de responsabilité et de transparence.

Je suis ravie de souligner certaines de nos réalisations de l'an dernier, notamment les efforts consentis par l'Ordre pour produire des ressources telles que la Ligne directrice de pratique sur l'inclusion des enfants handicapés afin de soutenir les membres dans leur pratique, conformément au Code de déontologie et normes d'exercice. La Politique d'approbation des programmes d'études a été révisée pour la rendre plus claire et pour renforcer le processus d'évaluation. L'Ordre a aussi célébré son dixième anniversaire et reconnu les efforts de son personnel et du conseil dans les progrès accomplis non seulement pour définir la profession de l'éducation de la petite enfance,

mais aussi pour protéger les enfants et leurs familles en réglementant la profession.

Le thème du rapport annuel de cette année est excercer ensemble un leadership pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. J'ai moi-même exercé la profession pendant plus de 30 ans et je crois que cette idée de leadership et de collaboration résume vraiment tout ce que nous faisons en tant qu'éducatrices et éducateurs pour offrir aux enfants les meilleurs soins, la meilleure éducation et le meilleur soutien durant les premières années de leur vie. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) sont des leaders de leur profession. Ce sont eux qui permettent aux enfants d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour un jour contribuer pleinement à leur collectivité.

J'ai été honorée d'avoir été élue présidente du conseil cette année. C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que je continuerai de collaborer avec le conseil et les dirigeants de l'Ordre pour mener à bien les activités du plan stratégique en 2019-20.

## MESSAGE DU MINISTRE

Je tiens à remercier chaque EPEI de l'Ontario d'éduquer et de prendre soin de nos plus jeunes, et d'établir pour eux les bases qui leur assureront un avenir solide. Vous contribuez à façonner cet avenir, et j'ai hâte de continuer à travailler en partenariat avec vous afin que nous puissions exercer ensemble un leadership pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

u nom du gouvernement de l'Ontario et du ministère de l'Éducation, je tiens à tous vous remercier de votre dévouement continu et de tous les efforts que vous déployez au quotidien pour aider nos plus jeunes enfants à bien apprendre.

Le thème du rapport annuel de cette année

– Exercer ensemble un leadership pour
l'apprentissage et la garde des jeunes enfants –
illustre bien l'importance de travailler conjointement
pour offrir aux enfants et aux familles les soins de
qualité qu'ils méritent. Ce que nous voulons pour
eux, c'est que le système de garde d'enfants
de l'Ontario continue de se renforcer et de croître,
et cela ne sera possible qu'en appuyant nos
professionnels de la petite enfance.

Partout dans la province, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) et votre Ordre font une véritable différence dans la vie des enfants et des familles. Que ce soit dans les centres de garde d'enfants, les garderies en milieu familial, les classes de la maternelle et du jardin d'enfants, les centres pour l'enfant et la famille ON y va ou dans le contexte

des programmes parascolaires, votre dévouement, votre passion et votre professionnalisme sont inestimables.

Nous savons que la collaboration entre les enfants, les parents et les personnes soignantes ainsi que les éducatrices et éducateurs de la petite enfance permet d'offrir des programmes pour les jeunes enfants et des services de garde de grande qualité qui donnent à nos enfants la chance de s'épanouir.

Nous avons donc décidé d'élaborer un nouveau plan de services de garde dont le but est d'améliorer l'accès à des services abordables partout en Ontario en maintenant des normes de qualité élevées et en offrant plus de choix aux parents.



L'honorable Stephen Lecce Ministre de l'Éducation

## MESSAGE DE LA REGISTRATEURE



Beth Deazeley, LL.B.

'année qui vient de s'écouler a été fructueuse pour l'Ordre alors que nous continuons de travailler ensemble pour protéger les enfants et les familles en réglementant la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Au début de l'exercice 2018-19, l'Ordre a mis en œuvre son nouveau plan stratégique triennal. Sous la direction et la surveillance du conseil, nous avons atteint nos objectifs du début à la fin en gardant à l'esprit l'intérêt public.

Nous avons communiqué régulièrement avec le gouvernement pour formuler des recommandations stratégiques qui appuient l'intérêt supérieur des enfants et des familles. Nous avons mis en œuvre Mon Ordre, mon compte afin de rendre le processus de renouvellement plus efficace et plus accessible pour les membres, et nous continuons de veiller à ce que tous ceux qui utilisent le titre professionnel fassent preuve de compétence et d'éthique et qu'ils soient capables d'exercer en toute sécurité conformément au Code de déontologie et normes d'exercice. Nous avons surveillé attentivement les enjeux et les tendances dans le domaine de l'apprentissage des jeunes enfants et nous avons créé des ressources sur la pratique professionnelle pour présenter aux membres des pratiques exemplaires applicables à leur travail.

Le thème que nous avons choisi pour le rapport annuel de cette année est exercer ensemble un leadership pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, parce que c'est ce que nous faisons tous les jours en tant qu'organisation, en tant que personnes et en tant que professionnels. Le leadership consiste à travailler en collaboration pour veiller à ce que nous restions sur la bonne voie pour remplir notre mandat. Cela signifie que nous devons nous encourager les uns les autres pendant que nous instaurons des politiques et des priorités qui permettront au public d'avoir confiance dans la profession. Pour les EPEI, cela veut dire travailler ensemble en tant qu'éducatrices et éducateurs responsables et compétents qui établissent les bases qui aideront les enfants à être bien préparés à jouer leur rôle de futurs leaders.

À mesure que nous cheminerons ensemble, nous continuerons de bâtir une profession solide, responsable et digne de confiance qui offre aux enfants de l'Ontario un apprentissage et des soins de grande qualité, ce dont nous pouvons tous être fiers.

Je suis très fière de ce que nous ayons accompli cette année, et au fur et à mesure que l'Ordre évoluera avec la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance, nous poursuivrons nos efforts pour établir des normes élevées en matière de professionnalisme et de leadership pour les EPEI.

## À PROPOS DE L'ORDRE



### **Valeurs**



Transparence et responsabilité



Intégrité et équité



Professionnalisme et leadership



Inclusion et respect

### **Mandat**

L'Ordre, qui compte plus de 53 000 membres inscrits, réglemente et régit la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt public.

### **Vision**

Un leadership en éducation de la petite enfance qui repose sur des professionnels fiables et responsables.

### **Mission**

Servir et protéger l'intérêt public en réglementant la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Lisez ici pour en savoir plus sur l'Ordre.

## CONSEIL DE L'ORDRE 2018-19



Dernière rangée : Lori Huston EPEI, Richard (Dick) Winters EPEI, Larry O'Connor, Kristine Parsons EPEI, Teresa Sulowski EPEI, Christine Forsyth Rangée du milieu : Karen Guthrie EPEI, Rosemary Fontaine, Nancy Roscoe EPEI, Cyndy Jefferson EPEI, Julie Cyr EPEI, Karen Damley CA, CPA, Madelaine Champagne, François Bertrand Première rangée : Kim White EPEI, Ann Robichaud-Gagné, Stacey Lepine EPEI, Darlene Edgar EPEI, Laura Urso EPEI, Gillian Jackson EPEI

Le rôle du conseil est d'établir les objectifs stratégiques à l'appui du mandat, de la vision et de la mission de l'Ordre. Ensemble, les membres du conseil supervisent l'élaboration des politiques et prennent les décisions relatives à l'entrée en exercice, aux normes professionnelles et déontologiques et à la faute professionnelle. Siéger au conseil offre aux membres une occasion exceptionnelle de jouer un rôle de premier plan au sein de leur profession en plus de perfectionner leurs compétences en matière de gouvernance. Le conseil de l'Ordre compte 24 membres. Dix d'entre eux sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et les 14 autres sont élus par les membres.

Tout membre en règle peut poser sa candidature au conseil. Renseignez-vous sur <u>le rôle du conseil</u>. Pour savoir comment un membre peut être élu au conseil, consultez la page Web Élections du conseil.

## COMITÉS DE L'ORDRE



#### Comité exécutif

Supervise la planification stratégique, l'élaboration des politiques et la gestion de l'Ordre. Il est responsable du rendement du conseil et des comités ainsi que des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

Objectif clé: Surveiller les réalisations dans le cadre du plan stratégique et assurer le fonctionnement efficace du conseil ainsi que la participation des membres en matière de gouvernance.

La pierre angulaire de l'autoréglementation professionnelle est la gouvernance. Une bonne gouvernance exige la participation au conseil de membres compétents et motivés ainsi que des rapports et des communications efficaces.

#### Comité des élections

Supervise l'élection des membres de l'Ordre. Détermine les procédures d'élection, examine les candidatures, et détermine l'admissibilité des candidats, puis s'assure que les élections de l'Ordre sont justes et transparentes.

**Objectif clé**: Assurer la transition vers la première élection entièrement électronique. Surveiller les élections dans les circonscriptions n° 5 et n° 7.

## Comité des finances et de la vérification

Aide le conseil à assumer son rôle de surveillance de la situation financière de l'Ordre, de ses pratiques, contrôles et rapports financiers ainsi que de sa gestion des risques financiers.

**Objectif clé** : Veiller à ce que l'intégrité des rapports financiers et la viabilité des activités de l'Ordre.

#### Comité des normes d'exercice

Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en lien avec le *Code de déontologie et normes d'exercice* et le programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Supervise l'élaboration des ressources à la disposition des membres.

**Objectif clé**: Élaborer les ressources liées au Code et normes, superviser le programme d'APC et explorer des concepts de leadership et de professionnalisme.

Notre objectif est d'appuyer l'excellence dans l'exercice de la profession pour que les membres comprennent et appliquent le Code et normes et qu'ils valorisent l'apprentissage continu tout au long de leur carrière.

## COMITÉS DE L'ORDRE

### Comité des inscriptions

Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en ce qui a trait aux exigences relatives à l'inscription des membres, de l'évaluation des compétences et de l'approbation des programmes de formation.

Objectif clé : Élaborer des options stratégiques pour tenir compte des changements sectoriels et faire en sorte que les EPEI qui accèdent à la profession soient en mesure d'exercer leur métier en toute sécurité, dans le respect de l'éthique et de manière compétente.

Pour garantir l'inscription de professionnels qualifiés, les critères d'inscription et la structure d'adhésion doivent refléter les réalités du milieu et être appuyés par des processus opérationnels qui sont efficaces, objectifs, transparents, impartiaux et équitables.



### Comité d'appel des inscriptions

Est chargé d'examiner toute demande d'inscription portée en appel par un demandeur lorsque la registrateure a refusé de lui délivrer un certificat ou a l'intention d'assortir ce dernier de conditions ou de restrictions.

**Objectif clé :** Veiller à ce que les décisions individuelles en matière d'appel soient objectives, équitables et transparentes.

### Comité des plaintes

Examine les plaintes liées à la conduite ou aux agissements de membres de l'Ordre et détermine les mesures appropriées à adopter, ce qui peut comprendre un renvoi de la question au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

**Objectif clé :** Assurer une prise de décisions efficace relativement aux plaintes et aux rapports obligatoires de l'employeur.

Pour être efficaces, les mesures de réglementation doivent être prises rapidement, être proportionnées et permettre d'aborder efficacement les questions visant la conduite des membres.

## COMITÉS DE L'ORDRE



### Comité d'aptitude professionnelle

Tient des audiences concernant les allégations d'incapacité qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes et selon lesquelles un membre pourrait ne pas être en mesure d'exercer sa profession en toute sécurité en raison d'une incapacité physique ou mentale.

**Objectif clé :** Prendre des décisions qui protègent l'intérêt public tout en respectant la vie privée des membres et en favorisant un retour à l'exercice en toute sécurité.

## Comité consultatif sur le financement de la thérapie

Ce comité a été formé en avril 2019 pour guider le conseil sur l'élaboration du programme de l'Ordre visant à financer la thérapie et les consultations en lien avec les allégations d'abus sexuel de la part de membres de l'Ordre.

**Objectif clé**: Élaborer un programme axé sur l'enfant et la famille pour répondre aux besoins uniques des enfants victimes d'abus sexuels de la part d'un membre de la profession.

### Comité de discipline

Tient des audiences concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de la part de membres de l'Ordre qui lui ont été renvoyées par le comité des plaintes.

**Objectif clé**: Adopter des procédures et des décisions disciplinaires équitables, opportunes et transparentes.

## ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

Les membres de la haute direction et leurs équipes respectives travaillent ensemble pour s'assurer que l'Ordre fixe et respecte des normes élevées en matière d'entrée en exercice, d'amélioration continue des compétences et de réglementation de la profession.

### **Cynthia Abel EPEI**

Registrateure adjointe et directrice, Inscription

Cette année, l'équipe responsable des inscriptions a fait d'énormes progrès pour simplifier les processus de renouvellement et de demande d'adhésion, tant pour les membres que pour le personnel qui traite ces demandes.

### Marc Spector, LL.B.

Directeur, Réglementation professionnelle

Mon équipe continue de protéger les enfants et leurs familles en répondant aux préoccupations de manière équitable, efficace et transparente. Ensemble, nous avons cerné les nouvelles tendances et collaboré à la création de ressources utiles pour les membres, et nous continuons de bâtir sur des liens solides avec nos partenaires des forces de l'ordre, du gouvernement, des groupes de parents, des employeurs et du milieu de l'éducation.

### **Melanie Dixon EPEI**

Directrice, Exercice professionnel

Je suis particulièrement fière des efforts de communication, de sensibilisation et d'élaboration de ressources déployés par mon équipe pour encourager les membres à participer au programme d'apprentissage professionnel continu.



### **Russ Harrington, CPA**

Directeur général des opérations

Les Services généraux appuient le conseil, l'équipe de la haute direction et le personnel de l'Ordre, qui travaillent tous ensemble pour réglementer la profession dans l'intérêt public. Je suis ravi de faire partie d'une équipe qui fixe des objectifs pour réaliser notre mandat et nos orientations stratégiques.

### Beth Deazeley, LL.B.

Registrateure et chef de la direction

L'élaboration du plan stratégique 2018-2021 me permet d'être enthousiaste à l'idée de continuer à bâtir sur des bases solides et à diriger les prochaines étapes de l'Ordre.

## CODE ET NORMES

Le <u>Code de déontologie et normes d'exercice</u> définit les connaissances, les compétences, les valeurs et les exigences professionnelles applicables à tous les EPEI, peu importe le poste qu'ils occupent ou le milieu dans lequel ils exercent.

Les responsabilités des EPEI dans l'exercice de leur profession et envers le public reposent sur le respect du *Code de déontologie et normes d'exercice* et des règlements connexes.



## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

L'Ordre a fondé ses activités de 2018-19 sur les priorités stratégiques triennales déterminées par le conseil pour 2018-21. Ces objectifs viennent appuyer le mandat de l'Ordre consistant à protéger le public et à soutenir le professionnalisme des EPEI en instaurant un mécanisme d'entrée en exercice, en offrant des ressources qui favorisent l'amélioration continue des compétences et en réglementant la profession.

### Entrée en exercice

Efficacité des processus
Capacité à entrer
en exercice
Structure d'adhésion

### Réglementation professionnelle

Efficacité des processus Aptitude professionnelle Suivi des tendances

## Communications et relations avec les parties prenantes

Stratégie relative aux relations avec le gouvernement et les parties prenantes Participation accrue des membres













### Amélioration continue des compétences

Création de ressources Conformité à l'APC Leadership et professionnalisme

### **Opérations**

Infrastructure de TI Viabilité financière Ressources humaines

### Gouvernance

Amélioration de la production de rapports et de la communication Optimisation de la structure et des pratiques de gouvernance

## RÉALISATIONS STRATÉGIQUES

Le conseil, les comités et le personnel de l'Ordre ont travaillé ensemble pour atteindre les objectifs de l'Ordre en 2018-19, la première année du plan stratégique triennal.



#### Entrée en exercice

- Mon Ordre, mon compte a été lancé en mars 2019. En date du 30 juin 2019, plus de 10 000 membres avaient renouvelé leur adhésion en ligne.
- Le conseil a approuvé des améliorations à la Politique d'approbationdes programmes d'études afin de renforcer le processus d'évaluation de l'Ordre.
- Le comité des inscriptions a servi de comité consultatif de projet pour une étude de faisabilité concernant des programmes de formation de transition pour les personnes formées à l'étranger qui souhaitent devenir des EPEI.
- Le comité des inscriptions a examiné des options stratégiques pour un modèle conceptuel d'une nouvelle structure d'adhésion et les exigences connexes en matière d'inscription.



### Amélioration continue des compétences

- Quatre-vingt-dix-huit pour cent des membres ont confirmé leur conformité aux exigences du programme d'apprentissage professionnel continu.
- Le conseil a approuvé deux lignes directrices de pratique, une sur le professionnalisme et une autre sur l'inclusion des enfants handicapés, pour permettre aux EPEI de connaître les pratiques recommandées et les recherches actuelles et leur offrir des possibilités de réflexion et d'apprentissage.
- Le comité des normes d'exercice a contribué à l'élaboration de deux notes de pratique pour guider les membres dans leur travail au quotidien : Utilisation des médias sociaux et Surveillance professionnelle des enfants.
- La campagne #QuestiondeNormes s'est conclue en mettant l'accent sur les normes IV, V et VI du Code de déontologie et normes d'exercice. La vidéo sur la norme IV a été visionnée plus de 6 000 fois.
- L'Ordre a reçu des commentaires précieux de la part de membres et de parties prenantes au sujet du portfolio d'APC et il a apporté des modifications au Guide du cycle du portfolio d'APC et à l'Outil d'autoévaluation.

## RÉALISATIONS STRATÉGIQUES



### Réglementation professionnelle

- Les données recueillies à partir des plaintes et des rapports obligatoires ont permis de relever les domaines d'exercice à risque élevé et ont mené à l'élaboration de certaines ressources, notamment la Note de pratique sur la surveillance professionnelle des enfants.
- L'Ordre a accru ses ressources internes et son expertise pour permettre un règlement plus efficace et plus rentable des plaintes et des questions disciplinaires.
- Le comité des plaintes a réglé 212 dossiers, une augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente.
- Le comité de discipline a réglé 31 affaires, comparativement à sept l'année précédente.
- Des personnes supplémentaires aptes à siéger aux comités des plaintes et de discipline ont été nommées et formées, ce qui a permis d'accroître la capacité des deux comités.

Pour être un organisme de réglementation compétent, nous devons réagir efficacement aux problèmes qui se sont déjà produits. Pour être un excellent organisme de réglementation, nous devons nous attaquer de manière proactive aux éléments qui peuvent entraîner des risques pour le public.



## Opérations et communications et relations avec les parties prenantes



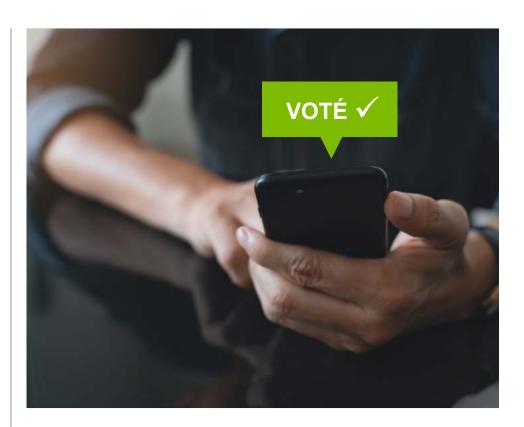
- L'Ordre a entamé la première année d'un exercice de transformation pluriannuel des technologies de l'information visant à appuyer nos efforts de protection de l'intérêt public, ce qui a mené au lancement de Mon Ordre, mon compte et du nouveau tableau public.
- Nous avons célébré le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre! Les médias sociaux et *Connexions* ont souligné le rôle que nous jouons dans la protection de l'intérêt public en réglementant et en favorisant l'excellence dans la profession.
- Les ressources de l'Ordre ont été utilisées conformément au plan stratégique visant à remplir notre mandat, notamment pour l'inscription des professionnels, la réalisation d'enquêtes sur les plaintes et la tenue d'audiences sur les cas de faute professionnelle.
- Le site Web a été consulté plus d'un million de fois en 2018-19.
   <u>L'Ordre et vous</u>, le blogue consacré à la pratique des membres, a été consulté plus de 97 000 fois.
- Les membres qui agissent à titre de conseillers spécialisés ont contribué à certains projets, notamment la campagne #QuestiondeNormes et la création de la Ligne directrice de pratique sur l'inclusion des enfants handicapés.

## RÉALISATIONS STRATÉGIQUES



#### Gouvernance

- Darlene Edgar EPEI a terminé avec succès son deuxième mandat de présidente.
- Des élections entièrement électroniques ont eu lieu dans les circonscriptions n° 5 et n° 7. Soixante-cinq pour cent des votes ont été soumis à l'aide d'un appareil mobile. Les membres du conseil nouvellement élus sont entrés en fonction en juin 2019.
- Les ordres du jour du conseil ont été revus afin de consacrer plus de temps aux discussions sur les questions clés et le conseil a complètement éliminé l'utilisation du papier.
- Le comité exécutif a examiné l'efficacité des communications aux membres sur les questions de gouvernance et il a supervisé l'élaboration d'une stratégie de communication visant à mieux faire connaître le rôle du conseil.
- Le conseil a formé un nouveau comité consultatif sur le financement de la thérapie afin d'être guidé pour l'élaboration du programme. Le rapport du comité a été adopté par le conseil et présenté au gouvernement en juin 2019.



## PROTECTION DU PUBLIC

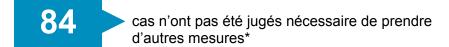


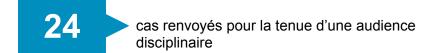
## PROTECTION DU PUBLIC

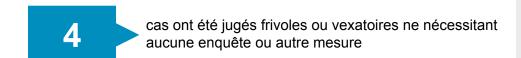
Les comités des plaintes, d'aptitude professionnelle et de discipline enquêtent sur les plaintes, tiennent des audiences publiques et rendent des décisions sur des questions de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité. Certains comités peuvent imposer des conditions ou des restrictions ou suspendre ou révoquer le certificat d'inscription d'un membre lorsque cela est approprié ou nécessaire.

### Comité des plaintes









### Comité d'aptitude professionnelle



### Comité de discipline



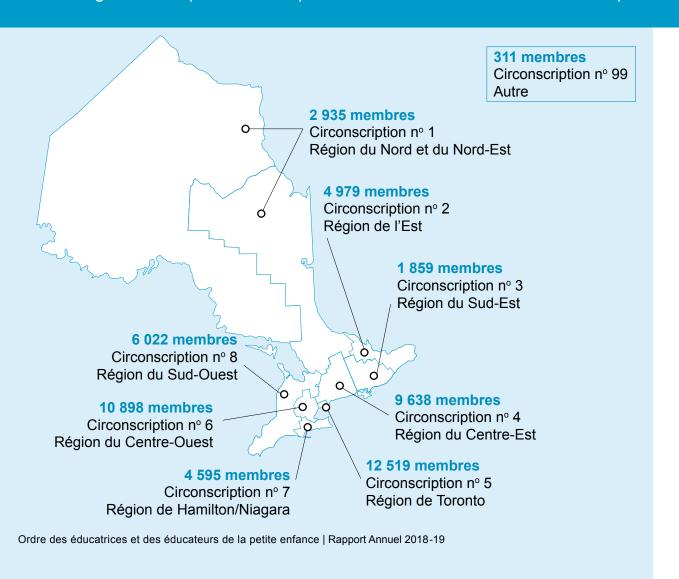


Vous voulez savoir si un membre est en règle auprès de l'Ordre? Visitez le <u>tableau public</u>, qui a été consulté par plus de 100 000 personnes en 2018-19.

<sup>\*</sup> Ces décisions peuvent justifier la prestation de conseils aux membres, y compris des ressources de soutien et des recommandations pour s'assurer qu'ils exercent leur profession conformément au Code et normes.

## DONNÉES SUR L'EFFECTIF DES MEMBRES

L'Ordre réglemente la profession de plus de 53 000 EPEI en Ontario. Voici un portrait de nos inscrits :

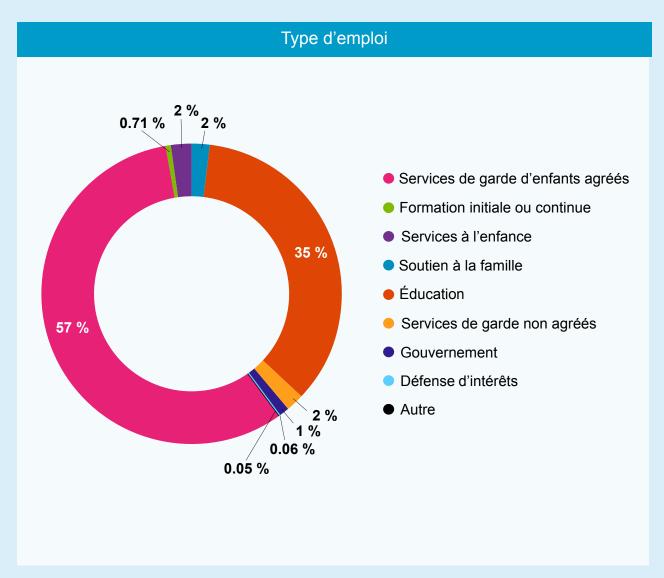


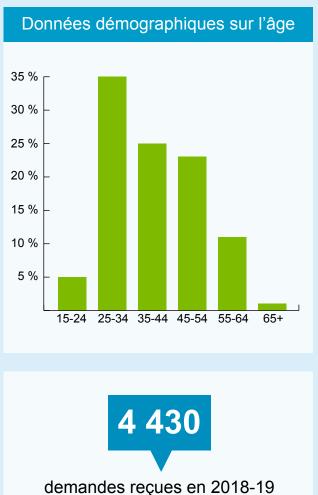




certificats d'inscription délivrés du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

## DONNÉES SUR L'EFFECTIF DES MEMBRES





### Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900

Toronto ON M5G 2K8

Téléphone: 416 961-8558 Sans frais: 1888 961-8558 Télécopieur: 416 961-8772

Courriel: info@ordre-epe.ca Site web: ordre-epe.ca









# ANNEXE A

## ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

- Rapport de l'auditeur indépendant
- État de la situation financière
- État des résultats
- État de l'évolution de l'actif net
- État des flux de trésorerie
- Notes complémentaires

ÉTATS FINANCIERS 30 JUIN 2019





#### Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

#### Rapport sur l'audit des états financiers

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

#### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

#### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



#### Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

#### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Toronto (Ontario) Le 27 novembre 2019 Comptables professionnels agréés, Experts-comptables autorisés

État de la situation financière		
30 juin	2019 \$	2018 \$
ACTIF	<u>.</u>	<u> </u>
Actif à court terme Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3) Créances Charges payées d'avance	9 458 866 - 140 644	8 137 496 145 163 89 720
	9 599 510	8 372 379
Immobilisations (note 4)	464 611	595 615
	10 064 121	8 967 994
PASSIF		
Passif à court terme Dettes et charges à payer (note 6) Produits reçus d'avance	1 164 027 4 718 668	1 976 119 3 595 226
	5 882 695	5 571 345
ACTIF NET		
Investi en immobilisations Grevé d'affectations d'origine interne Non affecté	464 610 750 000 2 966 816	595 614 750 000 2 051 035
	4 181 426	3 396 649
	10 064 121	8 967 994

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Présidente

Vice-présidente

RECE

État des résultats		
Exercice clos le 30 juin	2019 \$	2018 \$
Produits Cotisations annuelles, droits d'inscription et frais de dossier Revenus de placement Autres	8 862 597 134 315 28 832 9 025 744	8 487 463 85 553 18 740 8 591 756
Charges Frais de personnel	5 651 200	5 255 766
Réglementation professionnelle Charges liées à la réglementation professionnelle Variation de la provision pour activités de réglementation professionnelle (note 7)	616 924 (887 542)	988 681 339 346
	(270 618)	1 328 027
Frais de fonctionnement Loyer Technologie de l'information Conseil et comités	599 084 737 579 898 910 195 195	603 310 722 758 455 640 202 503
Honoraires professionnels Communications et relations avec les parties prenantes Services-conseils Amortissement des immobilisations	83 390 86 387 103 365 156 475	114 685 100 380 47 032 148 785
	8 240 967	8 978 886
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	784 777	(387 130)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

### État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne \$	Non affecté \$	Total 2019 \$
Solde au début de l'exercice	595 614	750 000	2 051 035	3 396 649
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	784 777	784 777
Acquisition d'immobilisations	25 471	-	(25 471)	-
Amortissement des immobilisations	(156 475)	<u>-</u>	156 475	
Solde à la fin de l'exercice	464 610	750 000	2 966 816	4 181 426
	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne \$	Non affecté \$	Total 2018 \$
Solde au début de l'exercice	immobilisations	d'affectations d'origine	Non affecté \$ 2 369 655	2018
Solde au début de l'exercice  Excédent des charges sur les produits de l'exercice	immobilisations \$	d'affectations d'origine interne \$	\$	2018 \$
Excédent des charges sur les produits	immobilisations \$	d'affectations d'origine interne \$	\$ 2 369 655	2018 \$ 3 783 779
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	immobilisations \$ 664 124	d'affectations d'origine interne \$	\$ 2 369 655 (387 130)	2018 \$ 3 783 779

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

#### Etat des flux de trésorerie Exercice clos le 30 juin 2019 2018 \$ \$ Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice 784 777 (387 130)Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement Amortissement des immobilisations 156 475 148 785 Perte sur sortie d'immobilisations 14 109 941 252 (224236)Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement Diminution (augmentation) des créances 145 163 (105752)Diminution (augmentation) des charges payées d'avance (50924)15 228 Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer (812092)24 179 Augmentation (diminution) des produits reçus d'avance 1 123 442 (848 311) 1 346 841 (1 138 892) Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement Acquisition d'immobilisations (25471) $(94\ 384)$ Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie 1 321 370 (1 233 276) Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice 8 137 496 9 370 772 Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice 9 458 866 8 137 496

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

### Notes complémentaires

30 juin 2017

#### Nature et description de l'organisation

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (« l'Ordre ») a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (la « Loi »).

En tant qu'organisme de réglementation et de corps dirigeant de la profession d'éducateur de la petite enfance en Ontario, l'Ordre a pour principale fonction l'application de la Loi dans l'intérêt public.

L'Ordre est une organisation à but non lucratif, au sens de l'alinéa 149(1)I) de la Loi de l'impôt sur le revenu, et, en conséquence, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

#### 1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

#### a) Comptabilisation des produits

#### **Cotisations annuelles**

L'année d'inscription de chaque membre est établie en fonction de sa date d'inscription initiale. Les cotisations annuelles sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations annuelles reçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées en produits reçus d'avance.

#### Droits d'inscription et frais de dossier

Les droits d'inscription et les frais de dossier sont comptabilisés en produits à l'achèvement de l'évaluation des demandes. Les droits d'inscription et les frais de dossier reçus avant l'achèvement de l'évaluation des demandes sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

#### Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les produits sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les équivalents de trésorerie sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse ainsi que des dépôts à terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, qui ne sont pas assujettis à un risque important de variations de la valeur et dont la date d'échéance est de douze mois ou moins à compter de leur date d'acquisition.

### Notes complémentaires (suite)

30 juin 2019

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### c) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsque les critères définis pour la comptabilisation à titre d'immobilisation sont satisfaits; autrement, les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour l'utilisation à laquelle il est destiné.

Les immobilisations sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Mobilier et agencements 10 ans Matériel informatique et logiciels 4 ou 5 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est constatée, elle est calculée en comparant la valeur comptable de l'immobilisation et sa juste valeur. Toute perte de valeur de l'immobilisation est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

Une perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

#### d) Instruments financiers

#### Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Ordre mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument financier.

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### Notes complémentaires (suite)

30 juin 2019

#### 1. Principales méthodes comptables (suite)

### d) Instruments financiers (suite)

### Évaluation des actifs et passifs financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont les dettes et charges à payer.

### Dépréciation

À la fin de chaque exercice, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation les données observables qui sont portées à l'attention de l'Ordre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement au contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications de dépréciation, l'Ordre détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Ordre identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, il réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La dépréciation de l'actif financier est comptabilisée dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée antérieurement fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, mais sans excéder le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans l'exercice où la reprise a lieu.

#### e) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

### Notes complémentaires (suite)

30 juin 2019

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Estimations de la direction (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision périodique. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

### 2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

L'Ordre est exposé à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

			Risques		
_			Ri	sque de marc	ché
Instrument financier	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie et équivalents de trésorerie Dettes et charges à payer	X	X		X	

#### Risque de crédit

L'Ordre est exposé à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Ordre puisse subir une perte financière. L'Ordre ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit est la suivante :

	2019 \$	<b>2018</b> \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie Créances	9 458 866 -	8 137 496 145 163
	9 458 866	8 282 659

L'Ordre réduit son risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne de l'annexe 1.

### Notes complémentaires (suite)

30 juin 2019

### 2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers (suite)

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Ordre couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement et à ses activités d'investissement et de financement prévues, en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie et en disposant d'une facilité de crédit d'exploitation sur demande telle que présentée à la note 5.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des taux de change.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de change.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à l'instrument fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de prix autre.

#### Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

### Notes complémentaires (suite)

30 juin 2019

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019 \$	2018 \$
Trésorerie	2 053 995	866 970
Dépôts à terme	7 404 871	7 270 526
	9 458 866	8 137 496

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux d'intérêt effectifs variant de 2,00 % à 2,25 % (de 1,30 % à 1,75 % pour l'exercice 2018) et viennent à échéance à diverses dates allant de juillet 2019 à mai 2020 (de juillet 2018 à mai 2019 pour l'exercice 2018).

#### 4. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2019 Montant net \$
Mobilier et agencements Matériel informatique et logiciels Améliorations locatives	424 975 485 041 1 118 330	327 118 417 570 819 047	97 857 67 471 299 283
	2 028 346	1 563 735	464 611
	Coût \$	Amortissement cumulé	2018 Montant net \$
Mobilier et agencements Matériel informatique et logiciels	424 975 480 949	292 169 382 722	132 806 98 227

Au cours de l'exercice considéré, l'Ordre a sorti des immobilisations dont le coût était de 21 379 \$ (140 053 \$ pour l'exercice 2018) et l'amortissement cumulé était de 21 379 \$ (125 944 \$ pour l'exercice 2018). Le produit de la sortie de ces immobilisations est nul (nul pour l'exercice 2018). Une perte sur sortie d'immobilisations nulle a été inscrite à l'état des résultats (14 109 \$ pour l'exercice 2018).

### 5. Facilité de crédit d'exploitation sur demande

L'Ordre dispose d'une facilité de crédit d'exploitation sur demande renouvelable d'un montant maximum de 1 000 000 \$. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %. Elle est garantie par un contrat de garantie générale et par la cession d'une police d'assurance incendie et d'une police d'assurance commerciale.

La facilité de crédit n'avait pas été utilisée aux 30 juin 2019 et 2018.

### Notes complémentaires (suite)

30 juin 2019

#### 6. Dettes et charges à payer

	2019 \$	2018 \$
Fournisseurs et charges à payer	657 924	542 414
Charges à payer liées à la réglementation professionnelle	445 424	1 362 752
Sommes à remettre à l'État	60 679	70 953
	1 164 027	1 976 119

#### 7. Réglementation professionnelle

La provision pour activités de réglementation professionnelle est l'estimation faite par la direction des coûts de traitement des dossiers qui sont soumis au comité de discipline avant la clôture de l'exercice et de ceux dont on prévoit qu'ils seront soumis avant cette date, mais traités après la date de clôture de l'exercice. La provision comprend les estimations des frais juridiques externes, des honoraires d'avocats indépendants et d'autres frais liés aux audiences.

La diminution de la provision découle de la modification des estimations en raison du fait que l'Ordre a pu effectivement régler les dossiers en moins de jours d'audience et a eu moins recours aux services d'avocats externes parce qu'il a fait davantage appel aux services de son avocat interne. Le coût lié au recours accru aux services de l'avocat de l'Ordre est comptabilisé au poste Frais de personnel.

#### 8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne

L'Ordre s'efforce de prévoir les coûts liés aux questions de réglementation professionnelle en se fondant sur l'expérience passée et sur les dossiers en cours. Cependant, dans le cas où l'Ordre engagerait des coûts supérieurs aux sommes considérées comme normales pour ces questions, le conseil de l'Ordre dispose d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne pour couvrir les dépenses liées à ces questions.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

#### 9. Engagement

L'Ordre s'est engagé à louer ses locaux de bureau jusqu'en février 2024. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	<u> </u>
2020 2021	766 887 775 234
2022 2023	791 928 791 928
2024	527 952
	3 653 929

